



## Rapport d'activités 2015

### 1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) pour l'année 2015

	Représentant-e-s de l'Etat	Représentant-e-s des employés	
<b>Membre</b>	Bruttomesso Jean-Charles	Froidevaux Yves (FSF)	
<b>Membre</b>	de Meuron Thérèse	L'Eplattenier Gabrielle (SSP)	
<b>Membre</b>	Ruef-Bayiha Christine	Pedraza Aristide (SUD)	
<b>Suppléant</b>	Creux Dominique	Perret Cyrille (FSF)	
<b>Suppléant</b>	Falciola Rose-Marie	Peters Suzanne (SSP)	
<b>Suppléant</b>	Rentznik Lucien	Scioli Andrea (SUD)	
<b>Président</b>		Froidevaux Yves	
<b>Vice-présidente</b>	de Meuron Thérèse		
<b>Secrétaire</b>			Samson Lucie (SPEV)
<b>Greffière-juriste</b>			Fritsché Marie

### 2) Rôle de la CEF

La Commission examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'Etat. La CEF peut être saisie par le Conseil d'Etat ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.) adopté par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2013. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014 et amendé le 11 décembre 2015, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

### 3) Organisation

Au mois de mai, le Conseil d'Etat a nommé M. Lucien Rentznick en qualité de suppléant représentant de l'Etat. Mme Marie Fritsché a rejoint la CEF au mois de juin en qualité de greffière-juriste.

La CEF s'est réunie 16 fois à un rythme bimensuel. Elle siège désormais à Lausanne, rue St-Martin 8. La CEF dispose de sa propre page web sur le site internet de l'État de Vaud. Une plateforme numérique sécurisée est à disposition des membres et suppléants.

Cette année, la CEF a travaillé à consolider son organisation et son fonctionnement. Le rôle et la place des suppléants ont notamment été rediscutés en mars afin de mieux exploiter la diversité des compétences des personnes présentes aux séances. En date du 8 juillet, le Conseil d'Etat a souhaité rappeler par écrit les principes de confidentialité des travaux de la CEF. Ces deux points ont conduit à une révision, le 11 décembre 2015, du règlement interne. Ce dernier est à disposition sur le site internet précité.

#### 4) Activités

L'année 2015 a été marquée par la transmission, le 7 décembre, du premier rapport de la CEF, concernant la classification de la fonction "infirmière", au Conseil d'Etat. Ce dossier a été à l'ordre du jour de 8 séances en 2015, avec notamment une audition de la Direction des ressources humaines du CHUV.

En 2015, deux dossiers ont été déposés auprès de la CEF par les faïtières. Dans ce cadre, plusieurs auditions préalables ont été menées :

- 2 auditions pour le dossier « agents de détention » : Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP) et Cheffe de Service du SPEN.
- 1 audition pour le dossier « logopédistes en milieu scolaire » : Section vaudoise de l'association romande des logopédistes scolaires.

La présidence a notamment la responsabilité des relations avec les tiers. Il convient de souligner l'excellente collaboration avec les services et associations professionnelles concernés par les dossiers traités.

#### Annexe : État des dossiers déposés

	Origine	Dépôt	Entrée en matière	Envoi SPEV	Retour SPEV	Préavis au CE	Décision CE
1. Infirmier-ère-s (chaîne 225)	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	
2. Maître-sse-s de l'enseignement professionnel II (chaîne 144)	SUD	24.10.14	16.01.15	23.03.15			
Agents de détention (chaîne 111)	FSF	19.08.15	20.08.15				
Logopédistes en milieu scolaire (chaîne 191)	SUD	17.09.15	19.09.15				

Adopté le 11 décembre 2015 par la CEF